



Alimentation : quelles compétences mobiliser ?

Il existe de nombreuses portes d'entrée pour agir en matière d'alimentation. Selon les échelles ou bien le type d'acteurs, les axes stratégiques et compétences sont très diverses. Pour mobiliser autour de la lutte contre la précarité alimentaire, il convient d'avoir en tête les compétences obligatoires et facultatives des différents échelons administratifs autour d'une alimentation plus durable, accessible à toutes et à tous.

Cette synthèse est principalement **tirée du rapport de l'IUFN** (International Urban Food Network), intitulé « Gouvernance territoriale des systèmes alimentaires : quelles compétences mobiliser ? ». Pour en savoir plus, [vous pouvez retrouver le rapport complet](#).

NB : les outils/pistes d'actions **en orange** sont directement liés à des sujets de lutte contre la précarité alimentaire.

COMMUNES ET INTERCOMMUNALITÉS [1/2]

COMPÉTENCES MOBILISABLES	OUTILS/PISTES D'ACTION	COMPLÉMENTARITÉS ET PARTENARIATS ENTRE ÉCHELONS
<p>URBANISME</p>	<p>Intégrer des orientations agricoles et environnementales à divers outils de planification territoriale :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Diagnostic foncier agricole ■ Plan local d'urbanisme (PLU) ■ Zone agricole protégée (ZAP) ■ Permis de construire et autres réglementations d'urbanisme : contrôler l'implantation de nouvelles grandes ou moyennes surfaces (GMS), privilégier un approvisionnement en circuit courts des marchés locaux ou mettre à disposition des locaux communaux ■ Acquisition foncière et valorisation du foncier existant 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Intercommunalités : possible mutualisation des conventions d'intervention foncière et des plu (PLUI - intercommunal) ■ Région : possible appui pour réaliser un diagnostic foncier et faciliter les installations agricoles
<p>GESTION DES ÉCOLES PRÉÉLÉMENTAIRES ET ÉLÉMENTAIRES</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Approvisionnement bio et local de la restauration collective : inclure dans les marchés publics des critères d'éligibilité favorables aux producteurs locaux, créer une régie publique agricole destinée à l'approvisionnement de la restauration collective ■ Sensibilisation des plus jeunes et du grand public aux enjeux alimentaires dans les programmes scolaires ou temps périscolaires (ex : potager pédagogique, cours de cuisine, visites chez le producteur) ■ Différenciation tarifaire pour la restauration scolaire en fonction du revenu des parents 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Départements et Région : création de groupements d'achat pour massifier la demande vis-à-vis des producteurs locaux et structurer de nouvelles filières locales. Les départements sont en charge des collèges et maisons de retraite, et les régions des lycées

COMMUNES ET INTERCOMMUNALITÉS [2/2]

COMPÉTENCES MOBILISABLES	OUTILS/PISTES D'ACTION	COMPLÉMENTARITÉS ET PARTENARIATS ENTRE ÉCHELONS
ACTION SOCIALE	<ul style="list-style-type: none"> ■ Approvisionnement bio et local de la restauration collective en crèches et EPHAD ■ Sensibilisation des bénéficiaires des CCAS aux enjeux de l'alimentation, favoriser l'intégration des personnes vulnérables et l'augmentation de leur propre autonomie alimentaire ■ Coordination des acteurs de l'aide alimentaire : mettre en place une politique d'accès de tous à une alimentation saine ■ Politique de la ville : la commune est partie prenante des contrats de ville, dont l'un des 3 volets concerne « La cohésion sociale, par la mise en œuvre de mesures de soutien aux équipements sociaux, culturels, sportifs et aux associations assurant le lien social sur le territoire » 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Intercommunalités : possible de mettre en place un CCAS intercommunal (CIAS) ■ Départements : transférer sa compétence sociale à la commune ou soutenir la commune sur des projets à visée sociale
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	<ul style="list-style-type: none"> ■ Participer à l'émergence d'outils de transformation locaux sur leur territoire : Encourager la relocalisation des outils de transformation de produits agricoles et alimentaires ■ Développer le patrimoine touristique : Participer à la mise en avant des producteurs locaux et à l'installation de marchés locaux ■ Soutenir l'économie sociale et solidaire autour de l'alimentation 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Régions, intercommunalités : accompagner la démarche communale de création d'outils de transformation ■ Régions : travailler ensemble à la valorisation des producteurs
SANTÉ	<ul style="list-style-type: none"> ■ Contrat local de santé (CLS) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Région : L'ARS est un partenaire important pour la mise en place d'un CLS
ENVIRONNEMENT	<ul style="list-style-type: none"> ■ Agenda 21 et PCET : intégrer les politiques d'alimentation au plan d'action de l'Agenda 21 ■ Déclaration d'utilité publique (DUP) : contrôler la conformité des activités ou réglementer des pratiques existantes (dépôts, ouvrages, aménagement ou occupation des sols) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ DREAL (directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement) peuvent conseiller et accompagner les communes dans la mise en œuvre de leurs Agendas 21

DÉPARTEMENTS [1/2]

COMPÉTENCES MOBILISABLES	OUTILS/PISTES D'ACTION	COMPLÉMENTARITÉS ET PARTENARIATS ENTRE ÉCHELONS
<p>AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Instance de préservation du foncier agricole : la Commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) ■ Politique de protection des espaces agricoles et naturels périurbains (PENAP) ■ Le regroupement parcellaire ■ Les Conseils d'Architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE) 	
<p>SOLIDARITÉ ET COHÉSION TERRITORIALE</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Politique d'action sociale et médico-sociale : prennent en charge 86,9% des dépenses sociales des collectivités locales. Lutte contre l'exclusion et la pauvreté, l'aide sociale à l'enfance, l'aide sociale au handicap et les personnes âgées ■ Participation aux commissions des agences régionales de santé et à la mise en œuvre des programmes régionaux de santé (une délégation par département), dont un axe sur les pratiques alimentaires et nutritionnelles ■ Financement des centres communaux d'action sociale : à ce titre, peuvent être mis en place des bons alimentaires voire des systèmes d'épicerie sociale en les intégrant dans une démarche locale et durable ■ Soutien aux associations d'insertion sociale par l'alimentation ou l'agriculture : le soutien intervient au titre des politiques départementales thématiques. Les départements peuvent par exemple soutenir des épiceries solidaires, jardins familiaux, associations facilitant l'insertion via le glanage, la transformation alimentaire, etc ■ Politique de la ville : le département est partie prenante des contrats de ville, dont un des 3 volets concerne « La cohésion sociale, par la mise en œuvre de mesures de soutien aux équipements sociaux, culturels, sportifs et aux associations assurant le lien social sur le territoire » 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Communes : ont une action sociale via les CCAS. Peuvent organiser en partenariat avec les départements des ateliers de sensibilisation ou encore des cours de cuisine

DÉPARTEMENTS [2/2]

COMPÉTENCES MOBILISABLES	OUTILS/PISTES D'ACTION	COMPLÉMENTARITÉS ET PARTENARIATS ENTRE ÉCHELONS
GESTION DES COLLÈGES ET DES MAISONS DE RETRAITE	<ul style="list-style-type: none"> ■ Adhésion à l'outil AGRILocal : plateforme de mise en relation entre fournisseurs locaux et acheteurs publics ayant une mission de restauration collective. Permet d'accompagner les collèges dans l'approvisionnement des cantines scolaires avec des produits biologiques et locaux ■ Sensibilisation des plus jeunes et du grand public aux enjeux alimentaires : peuvent soutenir les établissements scolaires (collèges) dans l'intégration de programme de sensibilisation aux enjeux alimentaires ■ Différenciation tarifaire pour la restauration scolaire en fonction des revenus ■ Approvisionnement bio et local de la restauration collective (collège, EHPAD) : inclure dans les marchés publics des critères d'éligibilité favorables aux producteurs locaux, créer une régie publique agricole destinée à l'approvisionnement de la restauration collective 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Communes et intercommunalités : peuvent aussi adhérer à Agrilocal ou former un groupement d'achat avec le Département
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	<ul style="list-style-type: none"> ■ Mise en avant des producteurs locaux (guides de producteurs, etc) ■ Aides directes aux producteurs ■ Redynamisation des zones rurales, attractivité touristique du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Région : compétences en matière d'aide aux entreprises
ENVIRONNEMENT	<ul style="list-style-type: none"> ■ Financement du laboratoire départemental d'analyse qui est garant de la qualité des productions alimentaires en restauration des collèges ■ Plan de prévention et valorisation des déchets : valoriser les restes alimentaires de la restauration et des cantines scolaires 	

RÉGIONS

COMPÉTENCES MOBILISABLES	OUTILS/PISTES D'ACTION	COMPLÉMENTARITÉS ET PARTENARIATS ENTRE ÉCHELONS
GESTION DES LYCÉES	<ul style="list-style-type: none"> ■ Approvisionnement bio et local de la restauration collective (lycées) : inclure dans les marchés publics des critères d'éligibilité favorables aux producteurs locaux ■ Sensibilisation des plus jeunes et du grand public aux enjeux alimentaires ■ Différenciation tarifaire pour la restauration scolaire en fonction du revenu des parents 	
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	<ul style="list-style-type: none"> ■ Schéma régional de développement économique, d'internationalisation et d'innovation (SRDEII) ■ Fonds européens structurels (FESI) : gérés par les régions, ils visent notamment le soutien aux circuits d'approvisionnement courts et aux marchés locaux 	
APPRENTISSAGE ET FORMATION PROFESSIONNELLE	<ul style="list-style-type: none"> ■ Intégrer la question de la production d'aliments locaux dans le service public de l'orientation professionnelle ■ S'appuyer sur les organismes de formation professionnelle pour intégrer les questions d'éducation alimentaire ou pour former les bénévoles de l'aide alimentaire 	
SANTÉ	<ul style="list-style-type: none"> ■ Projets régionaux de santé, portés par les agences régionales de santé (ARS) qui sont pilotes de la politique nationale de santé au niveau local. La région participe aux commissions exécutives des ARS 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Collectivités territoriales qui participent aux projets régionaux de santé
AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE	<ul style="list-style-type: none"> ■ Programme régional de développement rural (PRDR) ■ Schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) 	
ACTION SOCIALE	<ul style="list-style-type: none"> ■ Politique de la ville : la région est partie prenante des contrats de ville, dont un des 3 volets concerne « La cohésion sociale, par la mise en œuvre de mesures de soutien aux équipements sociaux, culturels, sportifs et aux associations assurant le lien social sur le territoire » 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Collectivités territoriales et l'ensemble des participants aux contrats de ville

PAYS

COMPÉTENCES MOBILISABLES	OUTILS/PISTES D'ACTION	COMPLÉMENTARITÉS ET PARTENARIATS ENTRE ÉCHELONS
AMÉNAGEMENT	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) ■ Articulation avec les Parcs Naturels Régionaux 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Communautés de communes, communes : collectivités territoriales ■ Département, région, Etat : Contrats avec collectivités territoriales ■ Union européenne : programme LEADER ■ Lien avec autres entités que les collectivités territoriales publiques : chambre de commerce et d'industrie, chambres des métiers et de l'artisanat, chambres d'agriculture, ADEME, etc
DYNAMIQUES TERRITORIALES	<ul style="list-style-type: none"> ■ Pôle territorial de coopération économique (PTCE) : souvent porté par un pays ■ Contrat de réciprocité ville-campagne : cette expérimentation vise à contribuer à l'équilibre et à la cohésion entre territoires 	
PROGRAMME LEADER	<ul style="list-style-type: none"> ■ Programme européen qui vise à soutenir des projets pilotes en zone rurale 	
ENVIRONNEMENT	<ul style="list-style-type: none"> ■ Agenda 21 : outil clé pour les pays pour la mise en place de la transition énergétique territoriale ■ Plan Climat-Energie territorial : Pas obligatoire pour les pays, mais majoritairement porté par ces derniers ■ Territoires à Energie positive pour la croissance verte : Permet le financement d'actions pour la transition énergétique territoriale ■ PETR : Loi Maptam, possibilité pour les pays de se transformer en Pôle d'équilibre territoriaux et ruraux, ce qui leur donne un statut juridique renforcé ■ Le conseil de développement : consulté sur les principales orientations du Pôle et sur le projet de territoire 	